

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 100 (1974)
Heft: 26

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cloître de la Collégiale de Neuchâtel

Editorial

L'ambiance générale ne paraît guère propice à la célébration des fêtes de cette fin 1974. Chacun sent qu'une ère de prospérité sans précédent est en train de s'achever, mais les prophètes ne s'entendent guère sur ce que pourraient nous réservier les lendemains. En tout état de cause, il est certain que la récession que nous observons aura des conséquences durables. Déjà, des licenciements de personnel et des compressions d'entreprise ont traduit soit l'inquiétude pour l'avenir, soit des pressions réelles.

Cette incertitude est particulièrement ressentie dans les milieux des ingénieurs et des architectes — qu'on songe à la situation dans le domaine de la construction — qui s'interrogent sur les moyens propres à combattre ce qui n'est pas encore une crise, afin d'empêcher qu'elle n'en devienne une.

Les responsables de la SIA étudient les démarches et les mesures propres à protéger ses membres, notamment pour empêcher que les employés ne perdent leur place, car ils se trouvent dans le même bateau que leurs employeurs. Il est évident qu'une organisation ne groupant que 7500 membres, de formation académique et dont la situation professionnelle peut être fort différente, n'a ni les moyens d'action, ni la tactique d'un syndicat ou d'une puissante association patronale. Les pourparlers que la SIA mène avec nos autorités doivent rester discrets, tant que des résultats réellement efficaces n'ont pas été obtenus. Mais quelle que soit l'aide que les autorités pourront apporter à nos professions, il subsistera des faits irréversibles, dont il conviendra de tenir compte dans toute planification.

Le premier est que l'Etat subit lui-même d'importantes contraintes, de sorte qu'il ne lui est pas possible, par exemple, d'augmenter le volume de ses travaux pour soutenir l'industrie de la construction. En effet, les résultats des votations du 8 décembre l'ont montré, la vague de morosité a atteint l'électeur. Il attend de l'Etat des mesures d'économie efficaces, sans bien savoir quelles elles pourraient être.

L'expansion économique ralentissant, il est inévitable que la part élevée de l'industrie de la construction dans l'ensemble des activités recule, revenant à une proportion plus normale. Cette diminution serait intervenue de toute façon ; c'est la soudaineté de son apparition qui lui a conféré un caractère inquiétant, car elle a échappé aux prévisions de tous ceux dont la tâche est de déceler des tendances aussi importantes. L'excédent de capacité de production en résultant ne pourra pas être absorbé en entier par une reprise, que l'on nous promet pour la fin de l'année prochaine.

Cela nous conduit à une autre constatation : les difficultés actuelles, dans toutes les industries, sont susceptibles d'exercer la fonction cruelle de sélection naturelle. Pour reprendre l'exemple de la construction, il faut bien remarquer que si un bureau ou une entreprise n'a pas pu ou su se créer au cours de ces dernières années des réserves lui permettant la traversée du désert, on est fondé à se poser certaines questions à son sujet. Face aux éléments extérieurs, tels que renchérissement de l'énergie, réévaluation du franc suisse par rapport aux monnaies des autres pays industriels, — facteurs sur lesquels nous ne pouvons avoir d'influence — la seule arme possible est une amélioration de la rentabilité. Au taux actuel du crédit, lorsqu'il est disponible, un endettement accru ne saurait être une solution.

Dans cet ordre d'idées, il est à souhaiter que le Conseil fédéral, ayant aboli les arrêtés sur la construction, examine dans quelle mesure il serait possible d'apporter des allégements aux restrictions de crédit en faveur de la construction, non pour éviter de procéder à une diminution de l'offre, mais pour atténuer la brutalité avec laquelle le volume des constructions pourrait diminuer.

En cette fin d'année, les perspectives ne seront pas réjouissantes, mais loin d'être désespérées. Les réflexions qu'elles suscitent doivent être constructives, pour préparer une ère certes plus austère, mais dans laquelle chacun de nous aura sa place et sa tâche.

J.-P. WEIBEL